

## Hugues Lorent

---

**From:** Bertrand Lorent <bertrand.lorent@incendiebw.be>  
**Sent:** Tuesday, 22 November 2022 10:39  
**To:** Hugues Lorent  
**Subject:** Re: Localisation entrées d'unités de bâtiments - Lokalisatie ingang geboouunits

**CAUTION:** This email originated from outside of the organization. Do not click links or open attachments unless you recognize the sender and know the content is safe.

Bonjour,  
Je suis le responsable de la cartographie pour la Zone de secours du Brabant wallon. En ce qui me concerne, le plus utile est d'avoir l'emplacement x,y de la porte d'entrée.  
Bien à vous,

Bertrand Lorent (aucun lien :-)

Le mar. 22 nov. 2022 à 09:57, Cedric LECLERCQ <[cedric.leclercq@incendiebw.be](mailto:cedric.leclercq@incendiebw.be)> a écrit :  
Bertrand,

Voir ci-dessous en fonction des possibilités actuelles de notre cartographie...

Merci,

Ced

----- Forwarded message -----

De : **ZSBW ZoneDeSecours** <[zonedesecours@incendiebw.be](mailto:zonedesecours@incendiebw.be)>  
Date: mar. 22 nov. 2022, 09:47  
Subject: Fwd: Localisation entrées d'unités de bâtiments - Lokalisatie ingang geboouunits  
To: Cedric LECLERCQ <[prevention@incendiebw.be](mailto:prevention@incendiebw.be)>  
Cc: lydia francotte <[lydia.francotte@incendiebw.be](mailto:lydia.francotte@incendiebw.be)>

Bonjour Cédric,

Voici une question relative à la prévention.

Bonne journée et bien à toi,  
Bettina

----- Forwarded message -----

De : **Hugues Lorent** <[hugues.lorent@ngi.be](mailto:hugues.lorent@ngi.be)>  
Date: lun. 21 nov. 2022 à 17:22  
Subject: Localisation entrées d'unités de bâtiments - Lokalisatie ingang geboouunits  
To:  
Cc: Bert Van Mele <[bert.van.mele@ngi.be](mailto:bert.van.mele@ngi.be)>, Nathalie Delattre <[nathalie.delattre@ngi.be](mailto:nathalie.delattre@ngi.be)>, Jordan Ikalulu <[jordan.ikalulu@ngi.be](mailto:jordan.ikalulu@ngi.be)>, Karin Mertens <[karin.mertens@ngi.be](mailto:karin.mertens@ngi.be)>

Tekst in het Nederlands hieronder

Bonjour,

Dans le cadre de l'ICEG (projet de définition d'une structure de données pour les bâtiments et les unités de bâtiment), il est discuté de la pertinence de géolocaliser les portes d'entrée des unités de bâtiments. Si certains veulent les géolocaliser selon leurs coordonnées (x,y), d'autres prétendent le faire selon la boîte postale ou encore en faisant usage d'attributs descriptifs.

En tant que représentant des services de secours, quelle est selon vous la meilleure manière de localiser les entrées d'unités de bâtiments dans le cadre de la réalisation de vos missions ?

C'est assez urgent, les discussions sur la structure des données se terminent cette semaine.

D'avance, merci pour votre réponse. N'hésitez pas à me contacter pour plus de détails si nécessaire.

Cordialement,

Hugues Lorent

--

Dag,

In het kader van het ICEG (project om een gegevensstructuur voor gebouwen en gebouwunits te definiëren) wordt de plaats van de toegangsdeuren van gebouwunits besproken. Terwijl sommigen ze willen geolocaliseren aan de hand van hun coördinaten (x,y), beweren anderen dat ze doen aan de hand van de postbus of door gebruik te maken van beschrijvende attributen.

Wat is volgens u, als vertegenwoordiger van de hulpdiensten, de beste manier om de ingangen van gebouwunits tijdens uw missies te lokaliseren?

Het is vrij dringend, de besprekingen over de datastructuur eindigen deze week.

Bij voorbaat dank voor uw antwoord. Neem gerust contact op met mij als u nog extra informatie nodig hebt.

Met vriendelijke groeten,



**Dr Ir Hugues Lorent | Conseiller géographie – Coordinateur - Adviseur  
géographie - Coördinator**

Institut géographique national | Avenue de Cortenberg 115 | 1000 Bruxelles

+32 (0)2 629 84 45 – +32(0)471 74 30 09 | [ign.be](http://ign.be)

[Disclaimer](#)

--

**"A compter du 9 mars 2022, le siège social de la Zone de secours est transféré à l'adresse suivante : 52 Chaussée des Collines, bte 5, 1300 Wavre.**

**Nous vous remercions d'y veiller dans le suivi de vos correspondances et autres demandes."**

---

Zone de secours du Brabant wallon  
Chaussée des Collines, 52 bte 5 - 1300 Wavre  
Tél. : 010/39.55.00

Email : [zonedesecours@incendiebw.be](mailto:zonedesecours@incendiebw.be)

Site : <https://brabant-wallon.secourspompiers.be>

L'envoi de cet e-mail n'engage aucunement la Zone de Secours du Brabant wallon. Le destinataire ne peut tirer aucun droit de cet e-mail. Les informations contenues dans cet envoi sont exclusivement destinées à leur destinataire. Toute personne non-destinataire, qui entre en possession de cet e-mail par erreur, est priée d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par téléphone ou par voie électronique avant de le supprimer. Une prise de connaissance non autorisée, une copie ou une divulgation à d'autres personnes de ce message sont formellement interdites.

L'envoi de cet e-mail n'engage aucunement la Zone de Secours du Brabant wallon. Le destinataire ne peut tirer aucun droit de cet e-mail. Les informations contenues dans cet envoi sont exclusivement destinées à leur destinataire. Toute personne non-destinataire, qui entre en possession de cet e-mail par erreur, est priée d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par téléphone ou par voie électronique avant de le supprimer. Une prise de connaissance non autorisée, une copie ou une divulgation à d'autres personnes de ce message sont formellement interdites.

--

**Capitaine Bertrand LORENT**

Directeur Département P.A.U.

[bertrand.lorent@incendiebw.be](mailto:bertrand.lorent@incendiebw.be)

Tél. : 010 / 39 55 32

Zone de Secours du Brabant Wallon

Chaussée des Collines 52 bte 5 – 1300 Wavre

Tél. : 010 / 39 55 00

Email : [zonedesecours@incendiebw.be](mailto:zonedesecours@incendiebw.be)

Site : <https://brabant-wallon.secourspompiers.be>

L'envoi de cet e-mail n'engage aucunement la Zone de Secours du Brabant wallon. Le destinataire ne peut tirer aucun droit de cet e-mail. Les informations contenues dans cet envoi sont exclusivement destinées à leur destinataire. Toute personne non-destinataire, qui entre en possession de cet e-mail par erreur, est priée d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par téléphone ou par voie électronique avant de le supprimer. Une prise de connaissance non autorisée, une copie ou une divulgation à d'autres personnes de ce message sont formellement interdites.